

## EPIGRAPHE

*« On n'est pas complètement homme tant qu'on ignore la femme »*

**Henri Frédéric AMIEP**

## DEDICACE

A

- *mon père Franck Tshibwabwa ;*
- *ma mère Géthou Batshini ;*
- *toi grand-mère Tshilanda Alphonsine Marechal ;*
- *mon pasteur David Baya Kalombo.*

## AVANT-PROPOS

Notre expression de reconnaissance va de prime abord au Professeur Ordinaire Sylvain Shomba Kinyamba qui, nonobstant ses multiples et diverses occupations, a bien voulu, non seulement, accepter la tâche de diriger méthodiquement cette investigation, mais aussi à nous, il nous a fourni une documentation indispensable à la réalisation de ce travail. Sa générosité et son humilité nous ont grandement profitées, car nous avons été reçu, chaque fois que cela s'avérait nécessaire, les jours fériés et même à son domicile. Nous lui resterons à jamais reconnaissant.

Dans le même registre, nous exprimons notre gratitude à l'endroit du Chef de Travaux Ingrid Mulumba Feza qui, aux côtés du Directeur, a assuré un encadrement de proximité à ce travail depuis nos premiers pas jusqu'à son aboutissement. Ses remarques et sa rigueur nous permis de maîtriser progressivement cette recherche.

Que tous les Professeurs, Chefs de Travaux et Assistants de la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques, en général, et à ceux du département de sociologie, en particulier, trouvent ici, l'expression de notre reconnaissance, pour les acquis scientifiques dont nous sommes bénéficiaire de leur part.

Nous n'oublions pas l'aide matérielle et financière que n'ont cessé de nous apporter notre père Franck Tshibwabwa Kutuaya, notre mère Géthou Batshini, Papa Willy Nsalakwa, grand-mère Alphonsine, papa Jean Louis Kanyinda, tante Titi Tshilanda, tante Hortense Miandabu, Maman Antho Kabinda, notre sœur Rose Mulolo, Stephe Tshimanga, Yvone Nzeba, Ketsia

Lusamba, Bruno Mulolo, Christvie Kabongo, Maître Belvie Kabamba, Véro Ogobani, Esther Ogobani et papa Albert Yakusu.

Que tous les collègues, amis, frères et sœurs de l'Eglise Armée de Jésus-Christ, trouvent en ces phrases, nos sentiments d'affection, plus particulièrement Jonnhy Kabeya, Joël Ndunga, Joël Bukasa, Daniel Nkokesha et Emile Shako.

Il serait inéluctable de clôturer cette page de remerciements sans rendre hommage à tous nos oncles, tantes, cousins et cousines pour leur attention inlassable à notre égard.

**Duchy Tshibwabwa**

## INTRODUCTION

### 1. Etat de la question

La thématique sur la parité devient de plus en plus exploitée par bon nombre de chercheurs. Les rapports entre l'homme et la femme dans la société demeurent de nos jours, au cœur d'interminables débats et continuent d'alimenter des opinions tant contradictoires que complémentaires. D'où la nécessité de vérifier les résultats des recherches antérieures pour avoir une connaissance actualisée sur le thème sous examen.

Sur ce, tenant compte de la documentation à notre portée, nous avons retenu des auteurs dont la pertinence des analyses n'a pas manqué d'attirer notre curiosité scientifique et d'aiguiser notre sens critique.

Commençons par Joan Wallach qui, dans *L'universel et la différence des sexes*, fait valoir l'avis des paritaristes au regard de l'universalisme, qui doit reconnaître que les individus sont des hommes et des femmes, ils s'insurgent à l'universalisme abstrait qui ignore la femme, et pense que sa voix est représentée par l'homme, il serait redondant de leur donner le droit de vote.

L'auteur établit la différence qui existe entre les paritaristes français et américains. Les premiers cités soutiennent l'idée selon laquelle les femmes ne sont pas une catégorie à part, elles sont des individus. Ce n'est pas donc une mesure multiculariste, mais une manière de redéfinir l'individu. Tandis que les paritaristes américains mettent en œuvre une forme d'actions positive, il s'agit d'un programme de rattrapage destiné à réparer les effets de discrimination, en favorisant une catégorie exclue ou marginalisée » <sup>(1)</sup>.

---

<sup>1</sup> JOAN WALLACH, *L'universel et la différence des sexes*, éd. Albin Michel, 2005, pp.7-10.

Pour Aline Atiback, initialement, la place accordée à la femme la mettait dans une position inférieure, une situation de soumission vis-à-vis de l'homme. Ainsi, elle s'occupait du foyer, des enfants, du bien-être de l'époux, pour que celui-ci soit détaché des soucis du quotidien afin de pouvoir se consacrer à des activités plus valorisantes (professionnelles ou politiques) <sup>(2)</sup>.

Ces propos corroborent ceux de l'ONU Femmes qui soutient que les femmes congolaises subissaient cette hégémonie et de la part des colons et de celle de la gente masculine qui les considéraient comme une unité de production agricole et de reproduction de l'espèce. Main d'œuvre par excellence, la femme est recherchée parce qu'elle est signe de richesse et de suprématie pour celui qui en possède plusieurs <sup>(3)</sup>.

C'est dans la même optique que Joseph Mbuyi fait remarquer qu'il était permis à un kasaïen d'épouser plusieurs femmes, la plupart des chefs luba en avaient 50 ou plus. Et insiste sur le fait qu'un grand nombre des rites, coutumes, observances et obligations fut créés par les ancêtres males pour leur propre satisfaction. Pour leur tranquillité personnelle, pour leur adulation et pour leur liberté sexuelle sans entrave. La femme était considérée comme la servante de l'homme et l'homme luba était pris pour un Seigneur <sup>(4)</sup>.

Tout en faisant le même constat que les autres, Shomba Kinyamba démontre qu'une bonne fille dans la société luba d'autrefois était pudique, loyale, honnête, sociale, obéissante, généreuse, courageuse, elle était très tôt initiée aux travaux ménagers et de champ <sup>(5)</sup>.

---

<sup>2</sup> ALINE ATIBACK, *Partenariat et parité Homme – femme dans la modernité d'aujourd'hui*, Paris, éd. L'Harmattan, 2007, p.41.

<sup>3</sup> ONU Femmes, *Histoire des femmes congolaises*, 2014, pp.14-28.

<sup>4</sup> SMAL, G.A et MBUYI, J.M., *Femme congolaise réveille-toi*, sd., Paris, pp.119-219.

<sup>5</sup> SHOMBA KINYAMBA, S., *Changements des comportements sexuels féminins chez les luba Lubilanji*, Thèse de doctorat en Anthropologie, FSSAP, Lubumbashi, 1981, pp.99-106.

Ngindu Lukusa renchérit cette pensée, en démontrant qu'avant le mariage de la fille, il y avait des pratiques initiatiques qui concerneraient à apprendre à la fille les tâches ménagères <sup>(6)</sup>.

Ainsi, cette première partie de nos lectures cherche à replacer la femme dans son état primitif, où elle s'est trouvée subordonnée à l'homme, dans une position de faiblesse, de discrimination sociale, de rejet, considérée pour certains comme un objet de reproduction, et de plaisir. Ce constat relève d'une grande envergure pour la présente étude, dans la mesure où elle nous permet d'appréhender les inégalités existant entre l'homme et la femme, comme l'une des causes majeures nécessitant l'instauration de la parité. Celle-ci pour son effectivité, devrait se revêtir d'un arsenal juridique et économique. Les écrits suivants constituent notre deuxième partie de lecture.

C'est à ce propos que dans son article portant sur « l'effectivité de la parité en République Démocratique du Congo », Sekimonio part d'un constat démographique qui approuve que les femmes sont majoritaires du point de vue de la taille de la population 50,1% contre 49,9%. D'où, l'on ne peut pas se passer d'elles dans l'orientation des décisions politiques qui concernent la nation.

Pour y arriver, sur le plan interne, c'est depuis le 07 octobre 2012 que la loi prévoyait en ce qui concerne les fonctions à caractère électoral, que chaque parti politique puisse avoir une représentation de 30% de femmes au moins dans la confection de ses listes pour les élections à tous les échelons. Le souci majeur de cette étude est de mettre au profit du développement, tout le potentiel de la population congolaise en vue de l'émergence du pays.

Il précise que depuis l'existence des lois, dans aucune institution le quota de 30% n'est réalisé ; par faute de scolarisation <sup>(7)</sup>

---

<sup>6</sup> NGINDU LUKUSA, *Le mariage et ses indications chez les Luluwa*, Paris, l'Harmattan, 2009, pp.37- 38.

<sup>7</sup> SEKIMONIO, De l'effectivité de la parité en RDC, in *M.E.S*, Kinshasa, 2015, pp.12-16.

Cette étude se rapproche de la nôtre dans la mesure où elle nous fixe a priori sur la scolarisation qui est l'un des facteurs pouvant favoriser ou défavoriser l'applicabilité de la parité.

De sa part, François Akoa, montre l'importance du travail pour la femme comme pour l'homme, cela relève d'une stratégie de famille et exige ces individus à travailler en partenaires incontournables car, ils ont chacun besoin de l'autre pour réaliser leurs ambitions tant sur le plan professionnel que privé (8).

C'est dans le même sens que Pierre Inswan stipule dans sa thèse de doctorat en sociologie intitulée : « Dilemme de la promotion socio-économique de la femme dans les ménages de Kinshasa », que le travail salarié renvoie d'une part à l'amélioration du destin social du couple et d'autre part, à l'acquisition d'une autonomie pour la femme.

La mise en valeur du travail féminin sur le marché du travail ouvre deux perspectives contradictoires : celle de l'accroissement des ressources du couple, d'une part et d'autre part, celle d'un désengagement conjugal de la femme (9).

Cette étude présente un grand intérêt dans la mesure où, d'une part, elle nous présente la promotion socio-économique de la femme comme étant l'un des facteurs pouvant faciliter l'autonomisation de cette dernière pour arriver à la parité et d'autre part, présente un désavantage pour le foyer quand la femme prend conscience de son indépendance économique ne respecte plus l'homme, devient insolente, arrogante et cela engendre des conflits, des divorces au sein des ménages.

---

<sup>8</sup> FRANCOIS, M.K., *Partenariat et parité homme – femme dans la modernité d'aujourd'hui*, Paris, éd. L'Harmattan, 2007.

<sup>9</sup> INSWAN, B., *Le dilemme de la promotion socio-économique de la femme dans les ménages de Kinshasa*, Thèse de doctorat en Sociologie, FSSAP, UNIKIN, 2016-2017, pp. 78-80.



De son côté, Nicole Ray souligne que le problème de l'inégale représentation politique entre les sexes trouve ses racines dans la sphère privée, l'inégale répartition du temps familial et domestique constituant un obstacle pour l'implication des femmes dans la vie professionnelle et politique, ainsi elle conclut pour dire que l'avenir des femmes en politique ne se situe pas seulement dans les lois, mais avant tout dans les mœurs <sup>(10)</sup>.

Cette étude met beaucoup plus l'accent sur la répartition inégale du temps familial comme étant facteur de blocage de la représentation de la femme dans le milieu politique et professionnel.

C'est pour cette raison qu'il naîtra plusieurs études sur le genre, afin de revoir, et de répartir de manière égalitaire, les rôles sexués. Ainsi, cette troisième partie de nos lectures, concerne les études sur le genre.

Face à ce sujet, Ignatiana Shogegza comprend le genre comme un ensemble des principes transmis de génération en génération et concernant ce que hommes et femmes font, peuvent faire et devraient faire. Ces croyances largement diffusées se cristallisent sous forme d'identification, de stéréotypes et d'attentes vis-à-vis des hommes et des femmes <sup>(11)</sup>.

Marylene renchérit à son tour en faisant remarquer que le genre consiste ainsi dans un premier temps, à rendre compte des discours sur ce que « sont » ou devraient être les hommes <sup>(12)</sup>.

Selon Stetson, les propositions réclamant uniquement l'égalité formelle sont beaucoup plus à même d'être adoptées que celles visant à changer les rôles sexués <sup>(13)</sup>.

---

<sup>10</sup> NICOLE PEROUX, *Rien sans elle : de la parité en polémique*, France, éd. Librairie Lattante, 2009, p.127.

<sup>11</sup> IGNAHANA SHONGEDZA, *Problèmes sociaux liés au sexe Gender*, s.d, Paris, p.58.

<sup>12</sup> MARYLENE L., *Genre, violences et espaces publics*, éd. Presse de la Fondation Nationale des Sciences politiques, p.79

<sup>13</sup>

Ces études présentent le genre comme une condition sine qua none pour arriver à la parité. Cependant, cette manière d'être et de faire des femmes, est inscrite sur leur mentalité, puis devenue culturelle, ne libère pas la femme congolaise, en général et la femme luba, en particulier. De l'autre côté, l'homme n'est pas prêt à renoncer à son pouvoir en respectant les principes de parité et de genre. Telle est la difficulté à laquelle les africains sont confrontés, car la parité n'est pas compatible à leurs mœurs.

C'est en considérant ces propos que Esse Amazou pense que l'influence de la culture occidentale sur la culture africaine a amené beaucoup d'effets pervers.

Il est vrai que l'identité culturelle d'un peuple se renouvelle et s'enrichit au contact des traditions et des valeurs des autres peuples. Ce qui est préoccupant, c'est la perte à petit feu, mais de façon profonde, de l'identité culturelle.

Il serait désastreux que le brassage des cultures devienne source d'aliénation et fonctionne à sens unique. Cette dualité culturelle est vecteur du fossé, de l'installation de l'incompréhension, de l'animosité <sup>(14)</sup>.

Une telle analyse nous est bénéfique, car elle nous présente, dans bien de cas, le rôle dévastateur que joue la culture occidentale au sein des sociétés africaines qui succombent dans l'aliénation. Ainsi, une attitude critique nous permettra de faire les choix sur les éléments susceptibles de faciliter le progrès, notre épanouissement, et sur les éléments porteurs des troubles au sein des ménages congolais et luba en particulier.

De manière plus concrète, en ce qui concerne cette étude, nous nous prononcerons sur une application bénéfique de la parité en RD Congo, en général, et au sein des ménages luba, en particulier. Il nous revient à présent, de

---

<sup>14</sup> ESSE AMAZOU, *L'impact de la culture occidentale sur les cultures africaines*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.11.

tracer une ligne de démarcation entre ces positions antérieures et la présente investigation. C'est ce que nous abordons au point qui suit.

## 2. Problématique

C'est depuis des temps immémoriaux le monde observe l'inégalité entre la femme et l'homme. A ce sujet, on a tendance à croire que le fait d'être homme, prédispose l'individu à une position de suprématie, de prééminence et d'autorité à l'égard de la femme. Face à ce sujet, P. Bourdieu cité par l'ONU femmes dans : femme du Congo Kinshasa, souligne que l'hégémonie masculine est inscrite dans l'objectivité des structures sociales et dans la subjectivité des structures mentales depuis la nuit de temps (<sup>15</sup>).

Et alors, cette inégalité paraît difficile à contrer, puisqu'elle est intégrée dans les mentalités masculines et génère à son tour plusieurs maux décriés dans la société à l'instar de la discrimination, le rejet et la marginalisation de la femme. Celle-ci, se trouvant longtemps en position de faiblesse, considérée comme inférieure à l'homme, prise pour « une chose » pour certains, et subissant plusieurs injustices sociales, victime des maux incalculables, se décide de redéfinir son histoire, de remettre en question cette conception traditionnelle qui pèse trop sur elle.

Ainsi, c'est par cette prise de conscience que les femmes sortent du silence pour revendiquer leurs droits.

La lutte commença avec des mouvements féministes jusqu'à en arriver à la parité.

Eliane Ciubin, dans son ouvrage *Chœur de l'histoire des femmes*, soutient que c'est depuis la seconde guerre mondiale que la position des femmes a subi de profonds bouleversements :

- les femmes ont acquis le droit de vote (1948) ;

---

<sup>15</sup> P. BOURDIEU, *ONU Femmes, Femmes de Congo-Kinshasa : défis, acquis et visibilité de genre*, Paris, l'Harmattan, 2009, p.10

- elles ont obtenu la suppression de la puissance maritale (1958 puis 1976) ;
- l'accès pratiquement à toutes les professions. Elles bouleversent leur aliénation millénaire du biologique et libère leur sexualité (<sup>16</sup>).

Ifuka Bisewo quant à lui (<sup>17</sup>), pense que tous ces facteurs énumérés constituent des préalables à l'application de la parité. Elles mettent en œuvre, la fameuse notion de la parité qui exige l'égalité entre l'homme et la femme sur tous les plans de la vie. Son application est fonction des acquis culturels de chaque peuple. Le niveau de connaissances et d'instruction atteint par certains pays peut favoriser sa mise en pratique.

Tel est le cas dans bon nombre d'institutions politiques de l'Europe occidentale, du Canada ou des Etats-Unis d'Amérique, le nombre de femmes occupant de hautes fonctions est proche de celui des hommes et la notion d'égalité est en terme de pourcentage.

- En France, la parité est plus sur le plan théorique et la notion d'égalité est comprise comme l'égalité des chances ou d'opportunités offertes aux hommes de même qu'aux femmes.
- En RDC, on observe quelques transformations.
  - Sur le plan éducatif : le nombre de femmes ayant terminé les études supérieures est resté faible par rapport à celui des hommes. En outre, plusieurs domaines de formation leur échappent à l'instar de l'enseignement technique et professionnel comme l'électricité, la mécanique, l'électronique, la métallurgie, la maçonnerie, la chimie industrielle et tant d'autres jugés difficiles et inadaptés à la nature féminine ;

---

<sup>16</sup> ELIAN CIUBIN, *Chœur de l'histoire des femmes*, Bruxelles, éd. De l'Université de Bruxelles, 2007, p.60.

<sup>17</sup> IFUKA B., La contribution des femmes vivant avec handicap à la vie sociale, Mémoire en Sociologie, FSSAP, UNIKIN, 2016-2017, pp.27-30.

- Sur le plan politique, quant à la gestion de la chose publique, le nombre de femmes dans les institutions politiques reste toujours dérisoire, en dépit des appels incessants de l'application de la parité ;

A titre d'illustration :

- le gouvernement actuel dirigé par le premier Ministre Bruno Tshibala comprend : 53 hommes contre 6 femmes seulement. Au Sénat, on compte 103 hommes contre 5 femmes et, à l'Assemblée Nationale, 456 hommes face à 44 femmes.
- sur le plan scientifique : le nombre de femmes professeurs d'Université est loin d'égaliser 10% de celui des hommes ;
- sur le plan religieux : la plupart des chefs religieux ne sont que des hommes. On ne parle ni d'évêque, ni d'Imam femme.

La parité demeure encore un luxe difficile à mettre en pratique en République Démocratique du Congo à cause de plusieurs contraintes. Le retard accumulé par la femme congolaise, en général et par la femme Luba, en particulier, dans son instruction, s'explique tout d'abord par des contraintes culturelles liées aux traditions, transmises par voie de socialisation, qui jadis privilégiaient les études des hommes au détriment de celles des femmes, dont le sort était voué uniquement au mariage. Par conséquent, ce sont les tâches de ménage qu'elles doivent maîtriser à tout prix.

La femme Luba est caractérisée par une obéissance aveugle à l'égard de son mari, elle est prête à le servir n'importe où, n'importe quand. En général, les rôles suivants lui sont dévolus :

- la reproduction, les tâches ménagères et l'éducation des enfants ;
- une soumission à l'infini vis-à-vis du mari.

Au regard de cette conception de l'homme et de la femme dans l'aire socioculturelle luba incompatible aux valeurs prônées par la parité,

l'observance de cette dernière nous paraît hypothétique. D'où l'intelligibilité de ce propos interrogatif :

- y a-t-il impact de la parité au sein des ménages luba de Kinshasa ?
- si non, peut-on espérer son observance à l'avenir ?
- comment devrait-on s'y prendre ?

Ces trois préoccupations constituent le fil conducteur de cette étude à laquelle nous nous efforçons de formuler des présupposés dont la validation découlera de l'analyse et interprétation des données de terrain.

### 3. Hypothèse

Sylvain Shomba Kinyamba considère l'hypothèse comme une série des réponses qui permettent de prédire une vérité scientifique vraisemblable au regard des questions soulevées par la problématique et dont la recherche vérifie le bien-fondé ou le mal-fondé <sup>(18)</sup>.

Pour Matthieu Guidere, l'hypothèse constitue ainsi, une explication admise temporairement concernant des phénomènes donnés et cela, jusqu'à sa confirmation ou à sa réfutation par l'expérience ou par la démonstration <sup>(19)</sup>.

Dans le cadre de la présente étude, nous estimons que jusqu'ici l'impact de la parité serait superficielle au sein des ménages luba faible au regard du contexte culturel (mœurs, normes, proverbes, religion, économie, ...) qui ne permet guère à la femme luba d'être autonome vis-à-vis de son mari.

Toutefois, il y a lieu d'espérer qu'à l'avenir, la parité s'implante dans les foyers luba de Kinshasa si :

- Sur le plan psychologique : les « Luba » se débarrassent des préjugés qui discriminent les femmes ;

---

<sup>18</sup> SHOMBA KINYAMBA, S., *Méthodologie et épistémologie de la recherche scientifique*, Kinshasa, Presses de l'Université de Kinshasa, 2014, p.48.

<sup>19</sup> GUIDERE, M., *Méthodologie de la recherche : Guide du jeune chercheur en lettres, Langues, Sciences humaines et sociales, Maîtrise, DEA, Master, doctorat*, Paris, éd. Ellipses, 2004, p.72.

- Sur le plan culturel : ils redéfinissent les rôles sociaux des garçons et filles, qu'ils suppriment des normes sociales, des chansons et des proverbes qui favorisent l'homme au détriment de la femme.
- Enfin, ils promouvaient le travail salarié de la femme, pour rendre cette dernière autonome sur le plan économique.

#### **4. Méthodologie de la recherche**

Toute recherche scientifique exige l'emploi des méthodes et des techniques sans lesquelles les résultats s'avèreraient nuls et sans fondement.

R. Pinto et M. Grawitz définissent la méthode comme « l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre et les vérifie » <sup>(20)</sup>.

##### **4.1. Analyse et interprétation**

Dans le cadre de cette étude, nous avons jugé utile de recourir à la méthode dynamiste, dans son modèle de l'instable et l'inédit. Car, celle-ci semble être adaptée à notre étude qui tente de saisir un changement progressif qui intervient dans les rapports sociaux prévalant entre l'homme luba et sa femme. il s'agit en termes explicites, d'une dialectique de compromis, c'est-à-dire réfractaire à la dialectique des antagonismes, de rupture.

C. Rivière rappelé par Kuyunsa Bidum et Shomba Kinyamba, estime que le modèle de l'instable et l'inédit s'intéresse à toutes les forces qui agissent à l'intérieur d'un système, pour sa remise en question comme pour son maintien <sup>(21)</sup>.

Donc, « l'univers ne peut se concevoir comme un édifice rigide, ni comme un fleuve mobile, mais comme une colossale interaction de niveaux ».

---

<sup>20</sup> PINTO, R. et GRAWITZ, M., *Méthode des sciences sociales*, Paris, éd. Dalloz, 1991, p.384.

<sup>21</sup> NKUANZAKA INZANZA, A., *Initiation à la recherche scientifique*, Syllabus de G1 Statistique, 2016, pp.43-44.

Dans le même sens, Guy Rocher reconnaît qu'il résulte de la fonction de stabilité normative que même dans le cas d'une forte tension interne, la résistance au changement peut être-t-elle, dans un système social, qu'elle étouffe toute modification de l'ordre établi <sup>(22)</sup>.

Le système social peut alors dans un tel cas, tenter de rejeter les sources de transformation ou de les neutraliser, autrement dit, les hyperdynamistes (= dialecticiens purs) mettent l'accent sur la transformation en oubliant l'existence des éléments stabilisateurs qui sous-jacents aux changements en cours, garantissent une continuité au mode de vie sans perturbation notable <sup>(23)</sup>.

Dans son ouvrage « La révolution cachée », Raymond Ledut ne dit pas autre chose lorsqu'il écrit « Nous ne sommes ni dans un état d'équilibre stable ni dans un mouvement de rupture absolue (...), c'est dans le jeu des oppositions que s'opère la révolution la plus fondamentale, la révolution cachée. La révolution cachée est celle qui n'a pas encore donné naissance à un nouveau consensus » <sup>(24)</sup>.

Pour expliciter cette thèse, Shomba Kinyamba stipule que les dynamistes alignent une série des postulats parmi lesquels :

- l'action différentielle du temps ou la coexistence des éléments d'âges différents (cfr. Conflit de génération) dans toute société : par rapport à ce principe, nous estimons que la position de la femme dans l'aire culturelle luba est perçue différemment selon les époques et l'évolution de l'humanité. Dans nos sociétés traditionnelles, la femme était reléguée au second plan, alors que cela n'est plus le cas aujourd'hui où toute société prône l'émancipation de la femme. Cependant, il existe une part des

---

<sup>22</sup> NKUANZAKA INZANZA, A., op. cit, pp43-44..

<sup>23</sup> Idem

<sup>24</sup> Ibidem



conservateurs qui veulent garder la femme dans son état primitif et de l'autre part, des dynamistes qui exigent la parité.

- la double réalité du système social : l'une idéale, l'autre réelle. L'une officielle et l'autre cachée.

Dans ce cas, la parité est comprise comme la réalité voulue, une valeur pour laquelle la société luba devrait y accéder. Jusqu'ici, c'est l'hégémonie masculine demeure sur la femme, celle-ci nonobstant sa prise de conscience, ses revendications, se trouve contrainte par la culture qui est enracinée en elle et l'oblige de manière contraignante d'être soumise à son mari <sup>(25)</sup>.

Ainsi, à la lumière de cette littérature, nous considérons en définitive la parité comme une réalité extérieure par rapport à la société luba en vue de changer les relations inégalitaires existant entre l'homme et la femme, mais c'est sans compter avec la culture et la religion qui se déploient comme des éléments stabilisateurs, neutralisateurs de cette nouvelle aspiration.

## **4.2. Techniques de production des données**

Pour Benoît Verhaegen, les techniques sont l'ensemble des moyens et procédés qui permettent à un chercheur de rassembler des informations originales ou de seconde main sur un sujet donné <sup>(26)</sup>.

Nous considérons de notre part que les techniques sont des procédés d'exploration du milieu de vie des enquêtés en vue de produire des informations utiles à une recherche donnée.

Il y a autant de techniques qu'il existe des procédés d'investigation.

---

<sup>25</sup> SHOMBA KINYAMBA, *Méthodologie*, op. cit. p.124.

<sup>26</sup> Benoît VERHAEGEN, « Pour une approche de leurs relations », in *Analyses sociales*, Volume 1, numéro 2, Laboratoire d'analyses sociales, Kinshasa, 1989, p.50.

Dans ce travail, nous avons fait usage des techniques de l'étude critique des documents, de l'observation directe simple, de l'entretien semi directif et l'échantillon boule de neige.

- La technique documentaire : nous a permis de recueillir les informations de notre étude à partir des ouvrages, des articles de revues et de divers documents écrits se rapportant à la thématique abordée ;
- L'observation directe : a été rendue possible grâce à notre statut de chercheur natif, car, en tant que luba, nous sommes témoins de plusieurs réalités rapportées dans la présente étude ;
- L'entretien semi directif : nous a permis de nous entretenir d'un côté, avec les élites, (les assistants es) et chefs de travaux), et de l'autre côté, avec la masse populaire (les wewa et les femmes luba environnant le site universitaire de Kinshasa ). Sur base d'un guide d'entretien contenant les différents thèmes pouvant permettre de saisir l'état de lieux de la parité dans les ménages luba;
- L'échantillon boule de neige : nous a servi à dénicher les couches sociales à interroger, qui à leur tour vont indiquer les personnes concernées.

## **5. Choix et intérêt du sujet**

Le choix porté sur ce sujet a été inspiré par la réalité que nous offre l'observation quotidienne des faits sociaux. L'applicabilité de la parité est une réalité inéluctable, tout en étant membre de la communauté luba, nous nous sommes rendu compte que les valeurs prônées par la parité ne sont pas compatibles à la culture luba. D'où, l'intérêt sociologique de cette étude qui tente d'esquisser les voies d'une virtuelle sortie dans la mesure où, quoiqu'on en dise, devient une valeur à laquelle de nombreuses personnes aspirent de nos jours.

Notre travail se veut d'être une contribution scientifique, car elle vise de livrer la meilleure connaissance possible de son objet d'investigation.

L'intérêt social de ce travail se résume par le fait qu'il tente d'une part à mieux pénétrer le soubassement de la discrimination et de l'impérialisme de l'homme à l'égard de la femme luba, et fait appel à cette dernière, à la conscience de ses droits, au dépassement des préjugés culturels, afin d'envisager des rapports sociaux plus humains entre les deux partenaires.

## **6. Délimitation spatio-temporelle**

Pour bien saisir les phénomènes sociaux, il est conseillé au chercheur de restreindre son champ d'investigation afin d'exploiter efficacement la réalité étudiée. C'est pour cette raison que nous limitons au plan spatial, nos investigations sur le site universitaire (Université de Kinshasa) où nous interrogerons des assistants (es) et chefs de travaux, les « wewa » et les femmes mariées environnant le site, tous Luba du Kasai. Nous aurons ainsi les avis de l'élite et de la masse populaire à faire confronter. La période allant de 2012 à 2017 a été retenue du point de vue temporel, parce que c'est depuis le 07 octobre 2012 qu'il y a eu matérialisation de la volonté du pouvoir politique visant à favoriser la femme, par la mise en place d'une loi qui prévoyait en ce qui concerne les fonctions à caractère électoral, que chaque politique puisse avoir une représentation de 30% de femmes au moins dans la confection de ses listes pour les élections à tous les échelons.

## **7. Difficultés rencontrées**

Comme toute recherche scientifique, la nôtre n'a pas échappé aux écueils. La tâche ne nous a pas été facile à cause du caractère complexe du phénomène étudié. Pour une catégorie sociale d'individus, nous étions des espions au service du gouvernement, d'où la méfiance, la réticence, le refus, la suspicion, nous ont été infligés.

Il faudrait ajouter à cela, la difficulté d'accéder à une documentation récente et spécifique à la thématique abordée, la précarité des

moyens financiers, le chevauchement des horaires de cours, du stage et recherche de terrain. Nonobstant toutes ces difficultés, nous sommes parvenu à des résultats escomptés grâce au courage,, à la patience, à l'esprit de sacrifice et à la supervision de nos encadreurs.

## **8. Subdivision du travail**

Outre cette introduction et la conclusion qui met un terme à ce travail, celui-ci s'articule en trois chapitres. Le premier sur les généralités clarifie les concepts clés et présente le milieu d'étude. Le deuxième examine les facteurs, les conditions et les agents de la persistance de la culture luba vis-à-vis de la politique de l'instauration de la parité entre l'homme et la femme au sein des ménages de Kinshasa. Le troisième et dernier chapitre, procède à l'analyse, au dépouillement et à l'interprétation des données empiriques sur l'état des lieux de la parité au sein des ménages luba de Kinshasa et en trace les perspectives d'avenir.

## **CHAPITRE I DE LA TERMINOLOGIE ET DU CHAMP D'INVESTIGATION**

### **Introduction**

Ce chapitre introductif vaut son pesant d'or dans ce travail. Il balise, dans sa première section, la compréhension des contextes et des significations des concepts clés que sont : la parité, le genre, la culture, l'acculturation et la valeur. L'exposé consacré à chacun de ces concepts s'arrête à l'essentiel au lieu de se noyer dans leurs dimensions polysémiques.

En ce qui concerne la seconde session, elle présente succinctement les principaux traits caractéristiques de notre milieu d'étude qui est l'Université de Kinshasa. Nous y exposons successivement son aperçu historique, sa situation géographique, ses missions, sa structure organique, son personnel et son organigramme.

La troisième section met en exergue la position qu'occupaient la femme et l'homme dans la société traditionnelle d'une part, et de l'autre part, il revoit les différents rôles sociaux ou sexués que devait jouer chaque personne.

### **Section 1 : Définition des concepts**

Clarifier les concepts constitue un préalable exigé à tout chercheur car, elle permet de fixer le sens réel des mots pour une meilleure intelligibilité et fait éviter toute confusion au regard de leur caractère polysémique.

Les sciences sociales étant plurielles, elles impliquent l'appréhension de chaque terme selon le contexte et la réalité propre inhérente à une discipline observée. C'est ainsi qu'il importe dans cette étude, de circonscrire les significations des concepts clés et connexes en rapport avec l'objet d'étude. Il s'agit de concepts : parité homme-femme, genre, culture, acculturation et valeur.

### 1.1. Parité homme – femme :

Pour Ngoma Binda, la parité homme-femme dans le contexte congolais, est une représentation en nombre entre les hommes et les femmes dans les institutions sociales (27).

Cette manière numérique d'appréhender la parité nous paraît peu explicite, et non bénéfique au progrès de la RDC par le fait qu'elle est fondée sur le favoritisme et non sur la méritocratie.

A cet effet, Kalala M., considère la parité homme-femme comme la participation et la représentation des femmes dans les institutions de prise de décisions (28).

Une telle définition semble être non dialectique '(exclu l'homme) et erronée pour une société qui aspire à un développement intégral.

Ainsi, la parité homme-femme est comprise dans ce travail comme l'égalité entre les deux sexes en termes de chances et d'opportunités présentées dans tous les domaines de la vie en société (professionnel, social, économique, politique et culturel).

Et pour y arriver, il importe de revoir les rôles « sociaux » ou « sexués » surtout de la femme au sein du foyer conjugal. Un partage équilibré et équitable des travaux de ménage permettra à la femme autant qu'à l'homme, de dégager un temps à consacrer aux activités génératrices de revenus. Les réflexions autour de ses préoccupations ont nécessité une appréhension nouvelle du concept genre, qui n'est plus que synonyme de sexe, car il s'intéresse aux rôles sociaux des hommes et des femmes.

---

<sup>27</sup> Cité par KAPALAY MUTANGA, R., *Fondements et problèmes sociologiques de la parité homme-femme en RD. Congo*, Kinshasa, éd. PUK, 2015, p.25.

<sup>28</sup> Idem.

## 1.2. Genre

Pour Karine Berle cot-Grit, le genre ne désigne pas une simple construction sociale du sexe des individus, mais la relation entre les deux termes : « sexe biologique » et « sexe social ». les deux notions sont en effet simplifiées à l'excès lesquelles sont définies comme résultant l'une de l'autre c'est-à-dire lorsque la notion de genre est définie comme le sexe social (<sup>29</sup>).

C'est dans ce même contexte que les sociologues et anthropologues argumentent sur cette question :

La généralisation de l'usage de ce terme manifeste la volonté de distinguer le sexe (caractère biologique) et le genre qui est une construction sociale.

Les anthropologues montrent que devenir homme ou femme ne va pas de soi, mais nécessite éducation, apprentissage et intériorisation de son rôle sexué, processus codifiés par un certain nombre de rites de passage (comme le montrent les travaux de Maurice Gatelier).

Ainsi, selon Margaret Méda, on n'est pas femme ou « homme » de la même manière selon les époques, les aires culturelles, les groupes sociaux, les niveaux d'étude...

Les différences sexuelles sont toujours relativement arbitraires et les manières, les comportements associés aux deux sexes varient de façon significative : ce qui est jugé féminin ici (dans telle civilisation, à telle période de l'histoire, dans tel milieu) peut être jugé masculin ailleurs.

C'est la fonction principale de la socialisation que de faire « incorporer » à l'enfant comme naturelles, les qualités socialement associées à son sexe anatomique et constantes en fonction de la société où il va vivre. C'est ainsi à travers la socialisation primaire.

---

<sup>29</sup> KARINE Berle Col Guit et alii, *Les Langages du genre sémiotique et communication*, n°177, Italie, 2013, pp.46 – 48.

Depuis son enfance, l'homme luba a été préparé mentalement à faire des longues études, à diriger sa femme et ses enfants, à assumer des grandes responsabilités dans la société. La femme luba de son côté, a été instruite à être soumise à l'égard de son mari, à exécuter les tâches ménagères, à élargir le cercle familial à travers une procréation abondante. Cette façon de concevoir l'humanité s'est installée depuis de lustres. Dans un univers, faire observer la parité relève de l'utopie. Toutefois, comme le monde n'est pas figé, une dynamique sociale peut être engagée à ce sujet et aboutir, progressivement à des résultats satisfaisants. L'objet dans ce cas, consiste à libérer toutes les énergies et intelligences en faveur de la lutte pour le mieux être de tous et de chacun sans clivage de sexes.

### **1.3. Culture**

Pour le Petit Larousse, la culture désigne l'ensemble des usages, des coutumes, des manifestations artistiques, religieuses, intellectuelles qui définissent et distinguent un groupe, une société <sup>(30)</sup>.

Au sens anthropologique, d'après Eduard Burnett Taylor, culture ou civilisation pris dans son sens ethnologique le plus étendu, est ce tout complexe qui comprend la connaissance, les croyances, l'art, la morale, les lois, les coutumes et les autres capacités ou habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société <sup>(31)</sup>.

Le concept de culture peut être envisagé selon deux perspectives. Dans la première, la culture est considérée comme un héritage, un patrimoine qui se transmet de génération en génération. Cette perspective replace la femme

---

<sup>30</sup> Dictionnaire le Petit Larousse, op. cit,

<sup>31</sup> E. BURNET TAYLOR, *Lexique de sociologie*, op. cit.



luba dans son état de dépendance et une telle allure ne permettra pas à cette dernière de sortir de sitôt de l'auberge.

Dans la seconde acception, la culture désigne une construction sociale, dépendante d'une hiérarchie sociale qui se renouvelle au contact des autres cultures et qui permet de garder les fonctions d'une collectivité particulière.

Ce renouvellement est possible par le mécanisme d'acculturation qui tente les Luba qui faisaient de la femme ni plus ni moins, esclave de l'homme.

#### **1.4. Acculturation**

Ce concept est compris par Melvilte Jean Herkovits, Ralph Linton et Robert Reafield, comme un « ensemble des phénomènes qui résultent d'un contact direct et continu entre des groupes d'individus de cultures différentes et qui entraînent des changements dans les modèles culturels initiaux de l'un ou de deux groupes »<sup>32</sup>.

Dans le cas de la présente investigation, l'acculturation est survenue à partir des contacts entre les cultures africaines et européennes depuis l'époque coloniale jusqu'à ce jour. Les Africains en ont été notablement marqués mais plusieurs de leurs mœurs ont survécues ; d'où des tiraillements ciblés par cette étude au sujet de la parité homme – femme qui s'installe péniblement au sein des ménages luba de Kinshasa.

Cette acculturation résulte et continue de résulter surtout dans une ville cosmopolite comme Kinshasa, des côtoiements divers au quartier

---

<sup>32</sup> Le Robert, Dictionnaire le Larousse, op. cit.

résidentiel, milieu professionnel, école, église, place publique (marché, terrasse) et autres. Le brassage culturel ou l'interculturalité s'opère chaque jour.

### **1.5. Valeur**

La valeur est l'ensemble des idéaux collectifs d'une société, représentant ce qui est de l'ordre du désirable et qui influence les actions des individus. Les valeurs forment un système dans lequel elles font hiérarchiser<sup>(33)</sup>.

La relativité des valeurs dans l'espace, mais aussi dans le temps est une évidence depuis longtemps admise. Mais les valeurs à la différence des normes, ne s'effacent pas rapidement et subsistent dans la société alors même que d'autres valeurs sont devenues dominantes<sup>(34)</sup>.

Actuellement, la parité n'est plus qu'une valeur pour l'Europe, elle en devient même pour l'Afrique, en général, et pour la RDC, en particulier. Cependant, son application dans l'espace luba n'est pas une mince affaire parce qu'elle semble être incompatible aux valeurs prônées dans cette aire culturelle qui érige un rapport inégalitaire entre l'homme et la femme.

## **Section 2 : Présentation du milieu d'étude**

### **2.1. Aperçu historique de l'Université de Kinshasa**

L'Université de Kinshasa est l'une des institutions universitaires qui, avec les instituts supérieurs formaient l'Université Nationale du Zaïre (UNAZA) à partir de la décennie 70. Ce campus, anciennement appelé Université Lovanium, est le premier établissement universitaire du pays.

---

<sup>33</sup> Le Robert, Dictionnaire le Larousse, op. cit.

<sup>34</sup> 100 fiches pour comprendre la sociologie, 4<sup>ème</sup> édition, Ed. Bréal, p.72.

A sa création, nous trouvons l'action de la compagnie des Jésuites, appuyée par quelques professeurs de l'Université de Louvain en Belgique.

Vers les années 1925, un groupe de professeurs de la Faculté de Médecine de Louvain ont fondé un centre médical à Kisantu dans la province du Bas-Congo (actuelle Kongo Central). Ce centre appelé Fondation médicale de l'Université du Congo (FOMULAC) était dirigé par les jésuites. Dans un premier temps, il a formé les infirmiers, en suite les assistants médicaux. En 1932, d'autres professeurs de l'Université de Louvain ont créé toujours à Kisantu, une école moyenne d'agriculture destinée à la formation des assistants agricoles. En 1947, le centre de Kisantu devient Centre Universitaire Congolais.

A l'origine, les initiateurs de cette université n'avaient pas pour objectif de dispenser aux jeunes congolais un enseignement universitaire comme en Belgique. Il s'agissait de fournir un enseignement à caractère professionnel. C'est par l'arrêté du 11/02/1949 que le centre de Kisantu acquiert sa personnalité juridique comme établissement d'utilité publique. Sa direction fut confiée aux pères jésuites. Vu la grande distance qui sépare le centre de Kisantu aux principaux centres urbains, les dirigeants de Lovanium décidèrent en 1950, de créer une véritable université et transférer le jeune centre à proximité de la ville de Kinshasa.

A la fin de la même année, le gouvernement lui donna une étendue vaste sur le Mont-Amba pour ériger une université. C'est en 1954 que Lovanium a pris la forme d'une véritable université. En effet, le 15/01/1954, elle ouvre les portes avec 33 étudiants inscrits aux cours de préparatoire afin de compléter leur formation. L'arrêté du 30 février 1954 donne légalement à Lovanium la tire d'université. Un décret de la sacrée congrégation des séminaires et université a amendé ce statut en date du 27 avril 1957, on donna également à Lovanium le titre d'Université catholique.

Enfin, par décret de Droit congolais du 25 novembre 1958, à l'article 22 relatif à la collation des grades académique au Congo Belge et au Ruanda-Urundi, Lovanium a été habilité à décerner des diplômes légaux. Ensuite le statut et les structures de l'Université furent modifiés par décret du 10 juin 1960, par l'ordonnance du 24/11/1963 et la déclaration du conseil d'Administration du 27/11/1967. L'administration des étudiants, l'organisation des examens, le programme d'études, la collation des grades académiques se passait selon les dispositions arrêtées par les autorités gouvernementales.

Au terme de l'arrêté département 0026/71 du 20/07/1971, l'Université de Kinshasa a été consacrée. La réforme universitaire du 06 août 1971 confère aux anciennes Universités le statut de campus. L'Université de Kinshasa devient dès lors le Campus Universitaire de Kinshasa au sein de l'Université Nationale du Zaïre (UNAZA).

La dernière réforme intervenue suite à l'ordonnance numéro 81-142 du 03 octobre 1981 portant création d'un établissement public, le Campus Universitaire de Kinshasa est dénommé Université de Kinshasa laquelle, jouit désormais d'une autonomie et d'une personnalité juridique. Elle comprend douze facultés :

1. Droit,
2. Lettres et Sciences Humaines,
3. Sciences,
4. Polytechnique,
5. Sciences Agronomiques,
6. Sciences Pharmaceutiques,
7. Psychologie et des Sciences de l'Éducation,
8. Sciences Sociales, Administrative et politiques,
9. Sciences Économiques et de Gestion,
10. Médecine,
11. Pétrole et Gaz,
12. Médecine Vétérinaire.

D'autres entités décentralisées (Groupe Scolaire de Mont-Amba, Cliniques Universitaires, la Régie de construction) et des centres de recherche fonctionnent en liaison avec des facultés.

## **2.2. Situation géographique**

L'Université de Kinshasa est située au sud-est de la ville province de Kinshasa, dans la commune de Lemba, sur la colline du Mont-Amba.

Elle est bornée au nord par le quartier Kemi et l'Institut supérieur de Techniques Médicales de Kinshasa (ISTM).

A l'est : par la vallée du quartier Kemi et le quartier Mbanza-Lemba.

A l'ouest : par la vallée de la commune de Mont-Ngafula.

Au sud : par le plateau des résidences (des professeurs).

Au centre du Campus, s'élève l'Eglise Notre Dame de la Sagesse (NODASA).

Cette Université est reliée au centre-ville par deux routes : la route de l'ouest du Trafic et la route de l'est en descendant par le Mont-Amba, autrement désignée avenue de l'Université.

### **2.3. Missions de l'Université de Kinshasa**

Comme toute université du monde, l'Université de Kinshasa a pour missions traditionnelles :

- assurer la formation des cadres de conception dans les domaines les plus divers de la vie nationale. A ce titre, elle dispense les enseignements inscrits à son programme de manière à favoriser l'éclosion des idées nouvelles et de développer les aptitudes professionnelles.
- organiser les recherches scientifiques fondamentales et appliquées, orientées vers la résolution de problèmes spécifiques de la Nation compte-tenu de l'évolution de la science, des techniques et de la technologie dans le Monde. Elle a également pour fonction de conférer les grades légaux selon les lois et règlements sur la collation des grades académiques. Outre les missions traditionnelles, s'ajoute une autre, celle d'offrir des services à la communauté notamment :
- apporter les soins de santé au personnel de l'université, à leurs familles ainsi qu'aux populations environnantes par le canal des cliniques Universitaires de Kinshasa, du centre Hospitalier du Mont-Amba et du Centre Neuro-psychopathologique de Kinshasa(CNPP),
- assurer également l'éducation des enfants par le biais du groupe scolaire du Mont-Amba(GSMA).

### **2.4. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'UNIVERSITE DE KINSHASA**

L'Université de Kinshasa est dirigée par un comité de gestion composé d'un Recteur nommé par le président de la République, d'un Secrétaire Général Académique, d'un Secrétaire Général Administratif et d'un Administrateur du Budget tous nommés par le Ministre de l'Enseignement

Supérieur et Universitaire « ESU » en sigle. Chacune de ces autorités a des tâches spécifiques qu'elle assume.

## **2.5. Personnel Académique, Scientifique, Administratif et étudiants de l'Université de Kinshasa**

### **2.5.1. Personnel Académique**

Personnel Académique	EFFECTIFS
Professeurs Associes	405
Professeurs	271
Professeurs Ordinaires	258
Professeurs Emérites	50
Total	984

Source :

### **2.5.2. Personnel Scientifique**

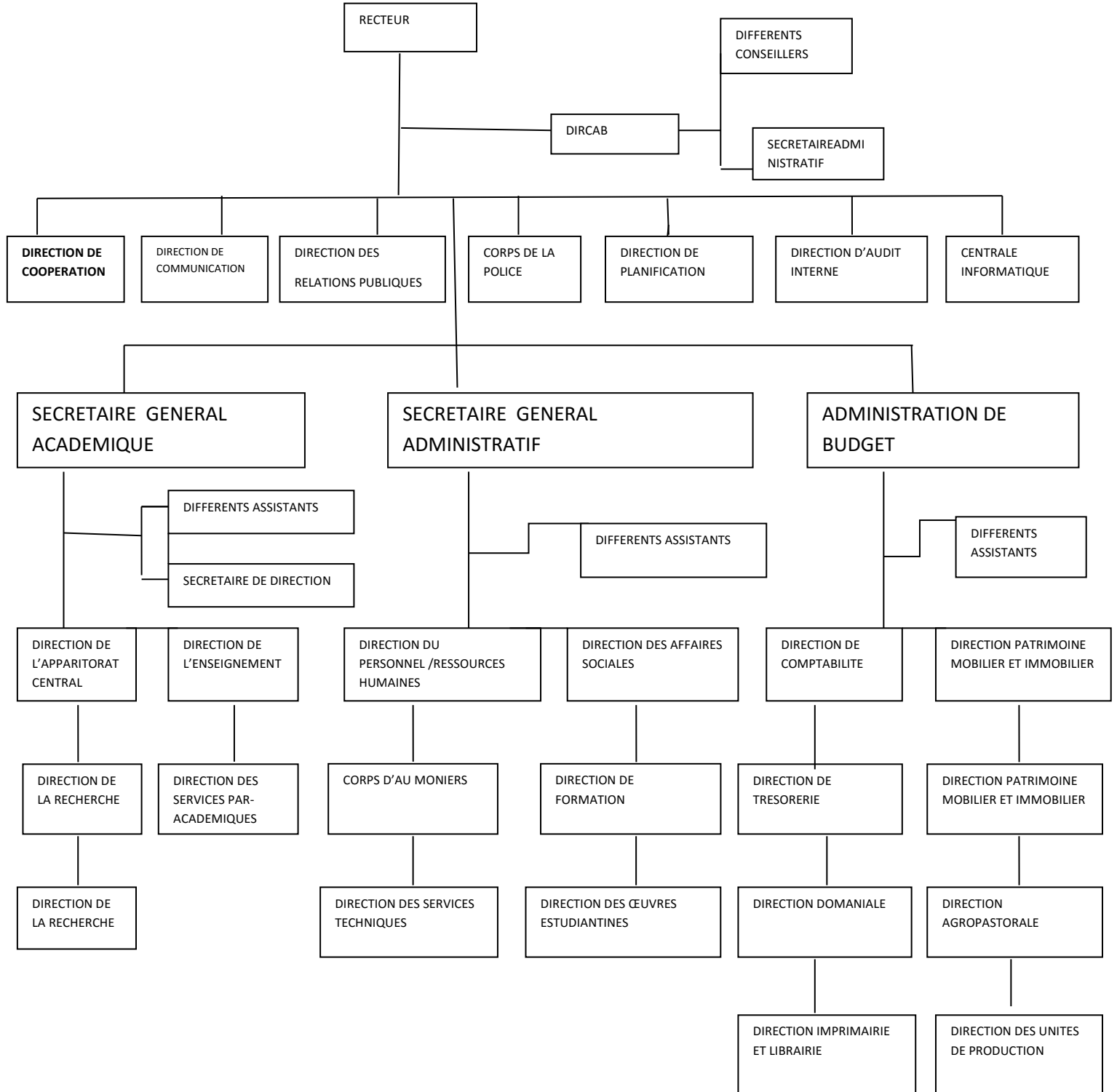
Personnel scientifique	Effectifs
<b>Chefs de Travaux</b>	<b>669</b>
<b>Assistant Premier Mandat</b>	<b>494</b>
<b>Assistant Deuxième Mandat</b>	<b>95</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1258</b>

Source :

### **2.5.3. Personnel administratif, technique et ouvrier**

Agents et leurs grades	Effectif
Directeurs chefs de services	109
Directeurs	108
Chefs des divisions	178
Chefs des bureaux	315
Agent att1	640
Agent att2	266
Agent agb1	196
Agent agb2	132
Total	1944

## 2.6. ORGANIGRAMME DE L'UNIVERSITE DE KINSHASA



### **Section 3 : Le statut et rôles sociaux de la femme et de l'homme dans la société traditionnelle Luba**

Dans la culture luba, on lit souvent cette image de mépris qu'on infligeait à la femme. Qui a toujours été considérée comme un être inféodé à l'homme, par conséquent, a été victime d'une pléthore des maux incalculables, et des violences multiformes. B. Bapu ne dit pas le contraire, lorsqu'elle atteste dans l'ouvrage : «*Les violences faites à la femme dans la culture kasaienne : mythes ou réalités* », que les violences exercées à l'endroit des femmes et des jeunes filles sont subtiles au niveau verbal (injures, dénigrement...) elles sont manifestes et physiques (brutalités, coups blessures, parfois la mort), elles sont morales (expiation pour adultère).<sup>(35)</sup>

Ceci nous ramène à l'esprit la peine qu'a subit cette dernière, qui ne pouvait rien faire si c'est n'été qu'obéir à ses parents, son mari, et à la société entière.

En effet, elle avait pour rôles majeurs : la reproduction, la production, et l'exécution des tâches ménagères. Au sujet de la procréation, la thèse du professeur ordinaire Shomba Kinyamba nous est d'une importance capitale, car, il résume que l'idéal pour les luba était la procréation et qu'un mariage infécond n'a pas de raison d'être. La stérilité est maudite, la procréation est sacrée (valorisée) tant pour l'homme que pour la femme luba.<sup>(36)</sup>p90

Il renchérit sur ce qui concerne la réalisation des tâches ménagères, et approuve que les filles étaient initiées très tôt (9ans) aux travaux ménagers et de champs, étant donné que le mariage se concluait précocement, c'est-à-dire avant l'âge adulte, et qu'une fois mariée la jeune fille devait être à mesure de satisfaire les besoins alimentaires du foyer et souvent même ceux de la grande famille<sup>(37)</sup>

---

<sup>35</sup> BAPU BIDIBUNDU, *Les violences faites à la femmes dans la culture kasaienne : Mythes ou réalités ?*, Kananga, éd. Profer, 2000, p26.

<sup>36</sup> SHOMBA KINYAMBA, S., *Thèse de doctorat, op. cit.*

<sup>37</sup> Idemt.



Elle n'avait pas droit au respect, moins encore à une considération, privée des diverses droits naturels : droit à la parole, droit à la dignité, droit à une personne de son choix... elle resta pendant longtemps dans une position injuste.

Quelques adages et proverbes développés dans l'espace kasaien peuvent clairement traduire les rapports inégalitaires existants entre l'homme et la femme, et ces derniers jouent un rôle considérable sur le plan psychologique dans la formation de l'hégémonie masculine et de l'infériorité féminine sur l'étendue de l'aire socio culturelle luba.

1. Proverbe luba : « *Bakaji mbapote tu bakuma, ba buela mu nzubu batupa bidia* » (les femmes ne sont pas intelligentes, même quand nous les frappons, elles nous préparent le repas). Ce proverbe exprime la soumission aveugle que caractérise la femme luba, qui pour la maintenir dans cet état d'obéissance, L'homme luba usait de la violence.
2. Proverbe luba : « *Kakentsu kadila ansh* » (la femme est une personne faible qui est nourrie). Ce dicton traduit la faiblesse de la femme du fait qu'elle dépendait totalement de l'homme pour la satisfaction de ses besoins économiques.

A toutes ses conceptions s'ajoute la religion qui joue un rôle prépondérant dans la transmission des valeurs sociales et religieuses par biais des prédications.

Van gaenegnem décrit que les ancêtres luba adoraient « *maweja nvidie mukulu* » qui est le Dieu suprême et est le même que celui des juifs dont ils réclament à tort ou à raison la descendance. <sup>(38)</sup>

A ce sujet, Jonas Mulamba estime que le nom luba vient de Ruben en tshiluba « *lubena* » le fils aîné de Jacob. <sup>(39)</sup>

---

<sup>38</sup> Van gaenegm, *La notion de Dieu chez les luba du Kasai*, éd. Néerlandaise, 1956, p.10

<sup>39</sup> Joël tshibangu, *Histoire wa ba luba, mbuji mayi, wa mwana mueba mbilende bisamba*, éd. Messe de la Funa, Kinshasa, 2017, P5

C'est identification et attachement à la religion imprimé dans la mentalité de ces derniers la conception juive de la femme :- être inexistant ( jésus opère les miracles, puis on dit qu'il y' avait 5000 hommes, sans compter les femmes et les enfants)

- Etre inferieur : éphésiens 5 : 22 : femmes, soyez soumises à vos mari...

Cette perception de la discrimination de la femme a été transmise de génération en génération par voie de socialisation, et persiste encore dans les mentalités des luba, dont la plupart ont développés une conscience collective sur cette question, qui débouche à une conduite collective de maltraitance vis-à-vis de la femme, et ne fournissent aucun effort de changer nonobstant les multiples démarches menées pour l'instauration de la parité visant à rétablir cette dernière dans ses droits. L'homme luba a évolué dans une société ou l'on prônait l'hégémonie masculine depuis belle lurette. À lui seul revenait tous les droits, Ceci étant intériorisé dans sa mentalité devient difficile à contrer du fait que s'est devenu un habitus

## **CHAPITRE II**

### **LES DETERINANTS DU CHANGEMENT SOCIAL ET LA PERSISTANCE DE LA CULTURE LUBA VIS-A-VIS DE LA POLITIQUE DE LA PARITE ENTRE L'HOMME ET LA FEMME AU SEIN DES MENAGES DE KINSHASA**

#### **Introduction**

Le présent chapitre porte sur le changement social, ses critères et ses déterminants. Ils seront en suite adaptés à la présente étude, dans le souci de rendre compte de l'impact de la parité au sein des ménages luba, au regard de la persistance de la culture.

#### **2.1. Définition du changement social et ses critères**

Avant de définir le changement social il s'avère indispensable de recourir d'abord à ses critères, pour rendre plus aisé la définition.

- a. C'es ainsi que selon G. Rocher, un changement social est en premier lieu un phénomène collectif, c'est-à-dire qu'il doit impliquer une collectivité ou un secteur appréciable d'une collectivité, il doit affecter une ou des conditions ou les modes de vie ou encore l'univers mental de plus que quelques individus seulement. Il doit enfin être intériorisé et considéré comme normal (toléré). (a)

Pour ce qui concerne le sujet sous-examen, la parité n'est pas un phénomène collectif par le fait qu'il ya qu'une minorité (élite-intellectuels) des personnes qui y sont affectées et tolèrent à une certaine mesure. Tandis que, la population de masse la rejette sans hésiter parce qu'elle n'est pas compatible aux valeurs culturelles locales.

- b. La deuxième caractéristique du changement social est une transformation de structure (au sens de R.C Brown), c'est-à-dire qu'on doit pouvoir observer un changement de l'organisation sociale dans sa totalité ou dans certaines composantes de base. Il importe, en effet, pour parler du

changement social, qu'on puisse indiquer les éléments structuraux ou culturels de l'organisation sociale qui ont connu des modifications et qu'on puisse décrire ses modifications avec une excellente précision.(b)

A ce sujet, il se pose encore une difficulté d'émettre un avis favorable sur la transformation de structure, du fait qu'on observe quelques mutations sociales à savoir : la présence des femmes dans les institutions politiques, dans les milieux professionnels, bien que le nombre demeure dérisoire, la reconnaissance de ses droits naturels, de ses compétences... que nous ne considérons pas jusque-là de transformation de structure, car, elle n'est pas encore enracinée à la mentalité d'une certaine catégorie des luba qui continuent à penser que la femme reste et demeurera inférieure à l'homme malgré les efforts fournis pour l'instauration de la parité.

- c. En troisième lieu, un changement de structure suppose qu'on puisse l'identifier dans le temps on doit pouvoir, en d'autres termes, décrire l'ensemble des transformations ou leur succession entre deux ou plusieurs points dans le temps (entre les points T1, T2,...T3) .(c)

La question du temps n'est pas encore à évoquer dans le présent travail, car, il y a presque pas des transformations de fond permettant d'établir la différence nette.

- d. Enfin, pour être vraiment un changement de structure, tout changement social doit faire preuve d'une permanence, c'est-à-dire que les transformations observées ne doivent pas être seulement superficielles ou éphémères. <sup>(40)</sup>

Ici, il est bien clair dans l'observation de la réalité sociale que, la parité peine pour son installation, et, n'a pas du tout un impact gigantesque dans l'espace luba, parce que la pesanteur socioculturelle demeure encore dans les mentalités de ces derniers.

---

<sup>40</sup> SHOMBA KINYAMBA, S., *Notes de cours de Théories de dynamique sociale*, G3 Sociologie, FSSAP, Unikin, 2016-2017, p.52.

A la lumière de la discussion sur les critères du changement social, on peut ainsi le définir à la suite de G. Rocher comme « toute transformation observable dans le temps, qui affecte, d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire ». (e)

A coté des critères, et de la définition, nous articulerons notre réflexion au tour de déterminants du changement social. Il existe trois déterminants du changement social à savoir : le facteur, la condition, et les agents du changement. Ainsi, les lignes qui suivent vont analyser l'un après l'autre, afin de le contextualiser à l'investigation présente.

## 2.1. Facteur du changement social

Pour mieux aborder et contextualiser le facteur du changement social par rapport à l'étude présente, il serait indispensable de nous poser la question suivante :

- Qu'est-ce que le facteur du changement social ?

Parler du facteur du changement social c'est faire appel à un déterminant fort du changement.

C'est en essayant de répondre à la question qui venait d'être posée que G. Gurvitch dans son ouvrage : *changement social* estime qu'un facteur est en effet un élément d'une situation donnée qui, du seul fait de son existence ou par l'action qu'il exerce ? entraîne ou produit le changement <sup>(41)</sup>.

Concernant cette étude, l'instauration de la politique de la parité homme – femme en RD. Congo, en général, et au sein des ménages luba de Kinshasa, en particulier, est un facteur susceptible d'entraîner certaines

---

<sup>41</sup> Georges GURVITCH, *Changement social*, p.68.

mutations dans la gestion de la chose publique, dans l'augmentation de membres des filles à l'école, dans la répartition des tâches ménagères, dans l'élaboration de nouvelles lois pouvant garantir les droits de la femme.

### **2.3. Les conditions du changement social**

Sont des éléments de la situation qui favorisent ou défavorisent activent ou ralentissent, encouragent ou retardent l'influence d'un facteur ou de plusieurs facteurs du changement <sup>(42)</sup>.

Les conditions et facteurs de changement sont complémentaires. Les conditions du changement sont les éléments d'une situation qui favorisent ou défavorisent l'action des facteurs, elles permettent aux facteurs d'exercer leur influence ou au contraire, étouffent l'action des facteurs.

En outre, les conditions peuvent affecter le rythme du changement, elles font de sorte que l'action de facteur soit plus rapide ou plus lente. A ce sujet, les attitudes mentales et les perceptions des Luba face à la parité constituent des conditions qui ralentissent son rythme et son impact.

Certes, ce travail porte sur les Luba, mais bien qu'ayant un ensemble des universaux culturels, leurs perceptions à l'égard de cette aspiration ne sont pas forcément homogènes. Car, elles varient d'un milieu à un autre, d'une couche sociale à une autre, et est consubstantiellement fonction des différentes variables à savoir : religion, niveau d'instruction, économique, socio-culturelle.

En effet, la catégorie des Luba qui sont caractérisés par un esprit de conservation, qui manifestent un attachement exacerbé aux valeurs culturelles luba qu'ils considèrent comme un héritage social et qu'ils doivent protéger à tout prix, se montre hostile à la politique de l'instauration de la parité, parce qu'elle est pas incompatible à leurs valeurs ontologiques.

---

<sup>42</sup> GUY, R., *Introduction à la sociologie générale, le changement social*, Paris, éd. Fayard, 1968, p.68.

## 2.4. Les agents du changement

Pour Guy Rocher, les agents du changement sont des personnes, les groupes, les associations qui introduisent le changement, qui l'appuient, le favorisent ou s'y opposent. Ce sont les acteurs et les groupes dont l'action est animée par des buts, des intérêts, des valeurs idéologies qui ont un impact par le devenir de la société <sup>(43)</sup>.

De manière plus concise, Rogers et Burse définissent l'agent du changement comme un professionnel qui influence les décisions, d'innover dans une direction destinée par une agence de socialisation <sup>(44)</sup>.

Dans le cadre de cette étude, nous en retenons ceux qui causent préjudice à l'instauration de la politique de la parité dans l'espèce luba.

Il s'agit de :

- Chefs coutumiers : cette catégorie des personnes sont considères comme des agents de la persistance de la culture luba, vis-à-vis de la politique de l'instauration de la parité, du fait qu'ils ont toujours été considérées comme des conservateurs des normes sociales.
- Des hommes luba : ils sont aussi considérées comme conservateurs des valeurs culturelles parce qu'ils en tirent profit et sont les plus privilégiés.
- Des femmes luba : les plus enculturées préfèrent demeurer dans la position de subordination à l'égard des hommes parce qu'elles veulent s'identifier à la conception traditionnelle.

---

<sup>43</sup> G. ROCHER, *op. cit*

<sup>44</sup> SHOMBA KINYAMBA, S., *Théorie de dynamique*, p.55.

## **CHAPITRE III**

### **PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES**

Ce chapitre porte sur la présentation des données empiriques, leur analyse et leur interprétation, ainsi, il donnera les profils des informateurs, le tableau des données principales de l'analyse qualitative, passera au débat épineux au tour des différents thèmes de l'investigation présente, et nous présentera l'état de lieux de la parité dans les ménages luba de Kinshasa.

#### **Section 1 : profil des informateurs**

##### **1.1.. Population d'enquête**

R. Mucchielli définit la population d'enquête comme étant « l'ensemble de groupe humain concerné par les objectifs de l'enquête » <sup>(45)</sup>.

Dans le cadre du présent travail, notre univers d'enquête est constitué des assistants (e) et chefs de travaux, les motocyclistes appelés communément les « Wewa » et par les femmes exerçant les petits commerces, tous luba et mariés.

#### **311. Profil des informateurs**

##### **3.1.1. Sexe des informateurs**

L'étude portant sur la parité a impliqué aussi bien des femmes que des hommes luba des différentes couches sociales. Ceci dans le souci d'avoir deux sons de cloche et d'espérer à des probables opinions divergentes à confronter. C'est ainsi qu'il y a eu 5 informateurs du sexe masculin du côté de l'élite contre 5 du côté de la masse, et 5 informateurs du sexe féminin du côté de l'élite contre 5 autres de la masse.

---

<sup>45</sup> MUCHIELLI, R., *Le questionnaire dans l'enquête psychosociale*, Paris, EPS, 1971, p.16.



### **3.1.2. Niveau d'instruction**

Pour ce qui concerne le niveau d'instruction, les données empiriques nous renseignent que la moitié de nos informateurs soit 10 informateurs sont universitaires, 8 de nos informateurs ont fait des études de niveau secondaire et 2 de nos enquêtés sont analphabètes. Nous constatons que toutes les catégories se trouvent impliquer.

### **3.1.3. Profession**

Au sujet de la profession, les résultats de l'investigation présente révèle que la moitié de nos informateurs soit 10 sont des enseignants, 5 sujets sont conducteurs de moto et 5 derniers informateurs sont des commerçants et œuvrent dans le secteur informel.

### **3.1.4. Appartenance religieuse**

Il ressort des données du terrain que du point de vue d'appartenance religieuse, plus de la moitié de nos informateurs soit 11 personnes sont adeptes des églises de réveil, 3 informateurs sont de l'église catholique, 3 autres appartiennent à l'église protestante et 3 derniers informateurs ne sont dans aucune église.

### 3.2. Dépouillement des principales données qualitatives concernant l'application de la parité dans l'aire socioculturelle luba

Site d'enquête	Obstacles	Facteurs favorables à son application	Perspectives
Université de Kinshasa	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fiable niveau d'instruction</li> <li>2. Mauvaise compréhension de la parité</li> <li>3. Culture et la religion</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La scolarisation de la femme</li> <li>2. La scolarisation secondaire</li> <li>3. La prise de conscience</li> <li>4. L'élaboration des lois qui garantissent les droits de la femme</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Inculquer les valeurs à la parité aux enfants dès le bas âge à travers la socialisation primaire</li> <li>2. Adapter la parité aux réalités culturelles luba, et supprimer les normes sociales qui relèguent la femme au second plan.</li> <li>3. Créer des divers ateliers qui auront des conférences parlant de la parité, de nouvelles dispositions garantissant les droits de la femme</li> </ol>

## **Section 2 : Analyse et interprétation des résultats**

Dans le point présent, nous allons sur base des données empiriques présentées les différentes réponses de nos informateurs, et discuter autour des principaux sous-thèmes de l'étude, les analyser et les interpréter.

### **a. Profil des enquêtés**

#### **A.1. Sexe des enquêtés**

A cet effet, notre échantillon comporte au total 20 informateurs. 10 hommes et 10 femmes luba de catégories différentes. Il comporte 5 hommes et 5 femmes qui appartiennent à la classe de l'élite intellectuelle, c'est-à-dire qui sont chefs de travaux et assistants. Ensuite, il existe 5 hommes motocyclistes (wewa) et 5 autres femmes exerçant des activités de l'économie informelle, ces dernières représentent la population masse.

Le travail portant sur la parité nécessite les avis des femmes, mais aussi des hommes. Car, son application exige la participation de tous. D'où Il y a eu intérêt d'entretenir ces deux types d'individus (homme – femme), pour observer de quelle manière les uns et les autres appréhendent cette réalité, afin d'avoir deux sons de cloche qui nous permettra de réunir les points de divergences et de convergences, en vue de proposer une voie de sortie par rapport à tous les éléments qui opposent ces derniers.

#### **A.2. Niveau d'instruction**

A ce sujet, les données de terrain renseignent que la moitié de nos informateurs, soit 10 personnes ont fait les études universitaires, 8 informateurs ont fait des études secondaires et on compte très peu, soit 2 informateurs d'analphabètes.

Le nombre élevé des intellectuels dans ce travail peut se justifier par l'univers d'enquête opté pour cette recherche (Université de Kinshasa), mais aussi par la catégorie sociale pré-choisie celle des assistants et chefs de Travaux. Cette variable du niveau d'instruction est indispensable dans la mesure où elle peut influencer positivement ou négativement dans l'application de la parité.

Il a été remarqué lors des investigations que la couche sociale des intellectuelles avaient un avis favorable à cette nouvelle aspiration, qu'il considère des valeurs sociales, tandis que, la catégorie sociale des individus non lettrés ou moins lettrés résistent à cette nouvelle réalité, qu'il qualifie de porteuses des troubles et conflits.

### **A.3. Profession des informateurs**

Quant à la profession, notre investigation à identifier les enseignants, les motocyclistes appelés communément « wewa », et des commerçantes. Cette diversité des couches sociales à interroger n'avait que l'intention d'espérer à des préalables différents résultats à confronter, mais aussi d'élaguer cette opinion commune qui nous font croire que les luba ne peuvent pas tolérer la parité et qu'ils sont tous hostiles à cet enjeu. Alors que la société est dynamique et le fait social est relatif, d'où il était important d'intégrer les différentes couches sociales enfin d'avoir une vue globale sur le fait.

Un élément a attiré notre attention, c'est le fait que toutes les femmes auxquelles nous avons entretenues au niveau de la masse, ont en commun une similitude du point de vue activité économique. Toutes sont dans l'économie informelle, certaines sont des vendeuses des biscuits, des stylos, des papiers et d'autres ont ouvert des petits restaurants appelés communément « malewa ». Ceci est un indice considérable de la crise généralisée que traverse la République Démocratique du Congo.

La situation socio-économique et politique est devenue inquiétante, et a eu un impact négatif sur les conditions de vie de la population qui ne cesse de se détériorer.

Pour essayer d'atténuer cette crise, les femmes se sont rabattues dans la débrouillardise pour trouver les moyens de subsistance. Ceci a nécessité l'avènement des petits commerces, de l'agriculture de subsistance, de l'élevage de petit bétail, des vendeurs ambulants et de plusieurs autres petites activités lucratives pour la survie. Le comble est que ses économies ne peuvent pas conduire à une amélioration des conditions de vie, parce qu'elles n'ont pas pour but d'accumuler le profit, mais plutôt de survivre.

C'est ainsi que Tom de Herdet et Stefaan Marysse présentent trois types d'activités au sein de l'économie informelle arbitraire<sup>46</sup> :

- La petite production marchande réalisée par des micros entreprises
- Le capitalisme sauvage, il s'agit d'activités criminelles ou illégales prohibées par la loi.

Et les activités de survivance qui assurent à la famille la survie quotidienne dans un contexte où le revenu formel ne suffit plus à couvrir les besoins courants (<sup>47</sup>). C'est à ce dernier type d'activités que se livrent les femmes luba qui environnent l'université de Kinshasa.

#### **A.4. Appartenance religieuse**

A ce sujet les données empiriques nous renseignent que la majorité de nos informateurs, soit 17 sur 20 appartiennent à une confession religieuse, certains sont dans l'église de réveil, d'autres aux églises protestantes et catholiques. Et 3 autres informateurs appartiennent à aucune religion.

---

<sup>46</sup> SHOMBA KINYAMBA, S., Mutation du secteur informel en économie sociale en RD Congo, Kinshasa, éd. MES, p.24.

<sup>47</sup>Idm,P27

Ce nombre exacerbé des informateurs qui sont chrétiens révèle l'importance capitale qu'occupe la religion en RDC, surtout dans cet état où il y a crise des institutions politiques, défaillance très remarquable des divers secteurs de la société, ceci a conduit à l'illégitimité et la population a placé sa confiance aux églises en général et à l'église catholique en particulier qui est devenu le dernier rempart et ne cesse de prôner l'alternance.

Cet état de confiance du peuple congolais aux églises peut servir à inculquer les valeurs de la parité au sein des croyants de manière prompte, du fait que les hommes de Dieu sont les mieux écoutés à nos jours, et l'état peut profiter de l'autorité charismatique que caractérise ces derniers. Ainsi, l'église comme l'une des agences de socialisation, devrait jouer le rôle de transmettre ces nouvelles valeurs en vue d'une adaptation rapide, cependant elle résiste contre la parité en ne cessant de prôner l'autorité de l'homme sur la femme. Raison pour laquelle il est strictement interdit dans certaines religions que la femme se tiennent devant les hommes. Ce pourquoi, il est rare de voir un des imams, des papes, ou des prêtres femmes.

La variable religion relève d'une grande envergure dans la mesure où elle peut influencer positivement à la resocialisation des individus aux nouvelles valeurs afin qu'il y ait une intégration prompte.

## **b. Thèmes de recherche (les avis de: élite-masse)**

### **b.1. Compréhension de la parité**

En rapport avec ce thème, la majorité des assistant(e)s et chefs de Travaux appréhendent la parité comme l'égalité des chances, d'opportunités et des droits entre l'homme et la femme, sur tous les aspects de la vie en société. Alors que pour les « wewa », et les femmes commerçantes la parité est une

égalité entre l'homme et la femme. Une minorité des informateurs insistent sur le fait que cette égalité est même sur le plan familial. Au regard de ses réactions, nous constatons que du côté de l'élite intellectuelle, les connaissances sur la thématique de la parité sont élargies. Ceci peut se justifier du fait qu'ils ont un diplôme d'études supérieures qui par conséquent est susceptible de leur doter d'un capital culturel permettant de comprendre, d'expliquer et d'analyser plusieurs réalités sociales avec aisance.

Cependant du côté des « wewa » et des femmes commerçantes, leur compréhension sur le fait sous examen est non concise, abstraite et biaisée pour certains qui pensent que cette égalité est même sur le plan familial, alors que le législateur congolais reconnaît l'homme comme étant le chef du ménage dans le code de la famille, dans son article 444. () Ainsi, la variable du niveau d'instruction est substantielle parce qu'elle permet de comprendre le fait. Et c'est la compréhension positive qui peut faciliter son application.

## **B.2. L'avis des informateurs face à cette réalité**

En ce qui concerne l'avis de l'informateur, la majorité des hommes et des femmes du côté de l'élite intellectuelle, ont un avis favorable pour l'instauration de la parité du fait qu'elle valorise la femme, elle la rétablit dans ses droits naturels, elle élargit l'économie du ménage. Et un chef de travaux était contre la parité telle que comprise en République Démocratique du Congo en terme de pourcentage égal. Il estime qu'une telle approche favoriserait la médiocrité féminine. Et du côté des « wewa », et des femmes commerçantes, tous sont contre cette réalité, parce qu'ils estiment qu'elle va à l'encontre des valeurs religieuses et culturelles luba qui placent la femme comme accompagnatrice de l'homme dans la réalisation de ses activités.

Il paraît clair que les avis de nos informateurs se diffèrent, bien qu'en étant tous luba, chacun émet une opinion différente et conforme à sa catégorie sociale.

Du côté de l'élite intellectuelle, nous remarquons qu'ils sont ouverts à cette réalité qui semble au premier regard, être inadaptées à leurs valeurs culturelles. Cet esprit d'ouverture est l'un des acquis que nous offrent les études, elles nous débarrassent de manière inconsciente des préjugés culturels, afin de faire de nous des citoyens du monde. Cependant, la population masse est hostile à la parité, ceci peut se justifier par le fait que la pesanteur socioculturelle demeure encore de manière permanente sur leur mentalités, et surtout qu'il est souvent fermé et fidèle aux valeurs culturelles qu'il ne veut en aucun cas trahir.

### **B.3. Respect de l'abolition de la loi portant sur l'autorisation maritale**

Quant à la suppression de l'autorité maritale, il se dégage presque une unanimité des points de vue, la majorité de nos informateurs hommes et femmes, de différentes couches sociales estiment que, cette loi ne corrobore pas aux valeurs culturelles et religieuses qui exigent la femme à la soumission, à l'obéissance et au respect de l'homme et pensent qu'une telle modification conduirait aux troubles et aux dislocations des foyers.

Et un informateur estime que cette loi trouve sa raison d'être parce qu'elle rend la femme indépendante sur le plan juridique.

A ce sujet, nous remarquons qu'il y a convergence d'opinions. Ceci nous permet à émettre deux observations : La première c'est le fait que les valeurs culturelles demeurent les plus longtemps en société et continuent à impacter d'une manière ou d'une autre sur les luba, nonobstant leur niveau d'instruction ou leur catégorie sociale. Ils ne sont pas partants pour toute exigence de la parité.

La seconde est critique du fait qu'elle reproche au législateur congolais de procéder par mimétisme des lois, des normes et valeurs étrangères sans pour autant les contextualiser ou les adapter aux valeurs locales. Alors que les lois sont tirées du patrimoine culturel. Par conséquent, une telle loi peut souffrir de la non application, parce qu'elle ne reflète pas la volonté culturelle de la population.



#### **b.4. Apport/participation au budget du ménage**

A ce sujet, les données empiriques révèlent que ce sont les hommes (élite -masse) qui assurent et participent en grande partie aux dépenses du ménage. Du côté des femmes, la majorité n'apporte presque rien au sein du ménage, il y a qu'une minorité soit deux femmes qui participent massivement au budget du ménage. Ceci s'explique par le retard et les discriminations qu'a connues la femme dans la société traditionnelle congolaise, à l'instar du manque d'instruction, de la privation du droit au travail salarié, etc. Mais aussi de la conception africaine qui voudrait que l'homme s'occupe de tout, qu'il nourrisse la famille, qu'il la vêtît, qu'il prenne soin de ses enfants et de sa femme. Une telle perception ne favoriserait pas la parité du fait que l'homme se sentirait supérieur. Car on dit, la main qui donne est celle qui domine et est supérieure.

#### **B.5. Répartition des tâches ménagères**

Face à cette question, tous les informateurs (élite – masse) pensent que c'est un travail réservé aux femmes depuis la nuit de temps, et rajoutent que ça fait partie de la division du travail. Chez les luba les femmes disent que laisser un homme réaliser les tâches ménagères est un sacrilège. Nous constatons que malgré la politique de l'installation de la parité, les rôles traditionnels de la femme, n'a presque pas changé. Cette dernière était experte en ce qui concerne la procréation, la production et la réalisation des tâches ménagères. Elle continue jusqu'à nos jours à poursuivre ses rôles initiaux.

Ceci se présente comme une entrave à la réalisation de la parité. Parce que, quand il n'y a pas une répartition équitable, c'est elle qui est la plus pénalisée, parce qu'il se pose un problème de conflit des rôles. Elle seule doit faire la lessive, torcher la maison, faire le marché, préparer, s'occuper du devoir

des enfants... Une fois arrivée au travail elle se sent fatiguée, Ceci peut avoir de l'incidence sur la qualité du travail.

### **B.6. Gestion de la vie éducative des enfants**

A ce sujet, la majorité de l'élite intellectuelle estime que ce rôle revient aux deux conjoints, parce qu'il y a des sujets qui exigent des entretiens avec le père et d'autres avec la mère, et une des assistantes a le même avis que tous les « wewa » et les femmes commerçantes qui estiment que c'est une tâche confiée à la femme par la société. Ace sujet, nous descellons quelques modifications, du fait qu'à l'époque traditionnelle la gestion de la vie éducative des enfants étaient une charge exclusivement réservé aux femmes, parce qu'elles étaient considérées comme gardiennes des valeurs culturelles, et éducatrices de la masse. Et surtout qu'elles étaient permanentes dans le ménage. On peut illustrer ceci à une phrase célèbre passé au rang d'adage qui dit : qu' « **éduquer une femme c'est éduquer toute une nation** ». Ceci traduit la place et le rôle de la femme entant qu'éducatrice de la société. Cependant, à nos jours, une catégorie des personnes ne s'alignent plus à cette hypothèse. Une dynamique s'est opérée à ce sujet. Néanmoins nous ne cessons de constater que la femme est plus occupée et participe à tous les instances de la vie en société.

### **B.7. facteurs favorables à son application**

Quant à la question inhérente aux facteurs favorables à l'application de la parité, les élites intellectuelles proposent : la scolarisation de la femme, l'élaboration des lois qui garantissent les droits des femmes, la discrimination positive, la socialisation secondaire.

Du côté des « wewa », 4 sur 5 hommes n'ont pas répondu à cette question, et un enquêté propose la prise de conscience de la femme.

## **b.8. Obstacles à son application**

Pour ce qui concerne les obstacles à l'application de la parité, tous les informateurs reviennent sur la culture luba et la religion.

Du côté de l'élite, ils ajoutent le manque d'instruction de la femme, et la compréhension erronée de la notion de parité.

## **B.9. Les perspectives**

A ce sujet, l'élite intellectuelle pense que pour atteindre la parité, il faut :

- Sur le plan politique : des nouvelles politiques visant à renforcer les notions de la parité ;
- Sur le plan religieux : adapter les enseignements à ces nouvelles valeurs ;
- Sur le plan éducatif : initier les enfants dès le bas âge à se considérer mutuellement comme égaux quel que soit leur sexe ;
- Sur le plan social : il faudrait une socialisation secondaire qui sera possible grâce aux ateliers organisés dans le but de transmettre les enseignements sur la parité.

Du côté des « wewa », et des femmes commerçantes nombreux n'ont pas répondu une minorité des informateurs insiste sur la scolarisation gratuite la femme, l'adaptation de celle-ci aux valeurs culturelles luba. L'abstinence à répondre à cette question peut se justifier du fait qu'en étant contre cette réalité, émettre des avis pour la favoriser serait un paradoxe.

## CONCLUSION

Le présent travail a porté sur la parité dans l'aire socio-culturelle luba : incompatibilité et voies de sortie.

Le premier effort était celui de dénicher que les valeurs véhiculées par la parité visant à rétablir la femme dans ses droits naturels, à la restituer la parole, à équilibrer son rôle au ménage, à la permettre d'accéder sans contrainte au milieu professionnel et politique, était incompatible aux réalités culturelles luba qui voudraient que la femme soit subordonnée à l'homme et l'obéisse à tout prix. Cependant, au regard d'une panoplie d'avantages au développement que nous offre cette aspiration, il était nécessaire que nous cogitions sur les probables voies de sortie.

Notre problématique était articulée autour de 3 questions, à savoir :

- Quel est l'impact au sein des ménages luba de Kinshasa de la parité menée ces dernières années par le pouvoir public congolais ?
- En cas jusque-là l'absence d'impact, peut-on espérer à son application à l'avenir ?
- Si oui, selon quelles perspectives ?

Pour tenter de répondre à cette question, nous avons formulé des hypothèses suivantes :

L'impact de la parité serait faible au regard du contexte culturel pris dans son sens global (art, musique, normes sociales, proverbes, religion) qui ne permet guère à la femme luba d'être autonome vis-à-vis de son mari. Toutefois, nous pouvons espérer dans l'avenir à son application si seulement si, sur le plan psychologique, les « luba » se débarrassent des préjugés développés à l'égard des individus du sexe masculin et féminin, s'ils suppriment sur le plan culturel des pratiques et normes sociales qui vilipendent la femme et s'ils redéfinissent les rôles sociaux des garçons et de filles, enfin s'ils promouvaient le travail

salarié de la femme pour permettre à cette dernière d'être autonome sur le plan économique.

La vérification des hypothèses étaient rendues possible grâce à la méthode dynamiste dans son modèle de l'instable et l'inédit en nous référant à ses deux postulats et aux techniques documentaires, à l'observation directe, à l'entretien semi-direct pour la production des données.

Ce travail était subdivisé en trois chapitres, à savoir :

- Le premier a porté sur les généralités conceptuelles et a présenté le milieu d'étude.
- Le second a examiné les facteurs, les conditions et les agents de la persistance de la culture vis-à-vis de la politique de l'instauration de la parité et à présenter une brève histoire du peuple luba.
- Et le troisième a procédé au dépouillement, à l'analyse et à l'interprétation des données empiriques.

A l'issue de nos investigations, nous pouvons dire que toutes les hypothèses ont été vérifiées et confirmées par les résultats de l'enquête. Car, l'impact de la parité est très faible, du fait que ces dernières quelles que soient leurs catégories sociales ne sont pas du tout près à s'accommoder à ces nouvelles exigences de la parité.

Cependant, contrairement à l'opinion des communs de mortel, la catégorie sociale des luba qui sont assistants (es) et chefs de travaux ont un avis favorable sur la parité et l'envisage.

Certes, il faut reconnaître que cette thématique intéresse plusieurs chercheurs en sciences sociales et humaines. La particularité de la nôtre est non seulement de déceler son incompatibilité au regard des valeurs culturelles luba, mais aussi de proposer des voies de sortie.

En conséquence, il nous est quasiment impossible de prétendre épuiser cette matière si complexe.

En guise des suggestions pour ce qui concerne son application, nous proposons que :

- Sur le plan psychologique, que les luba extirpent les préjugés développés à l'égard des hommes tout comme des femmes ;
- Sur le plan social et culturel : qu'ils élaguent des normes et pratiques sociales qui mettent la femme en état d'indépendance.
- Sur le plan religieux : que les « hommes de Dieu » insistent sur cette question, l'église en tant qu'agence de socialisation peut mieux jouer ce rôle.
- Sur le plan éducatif : les enfants soient initiés dès le bas âge à cette aspiration à travers la socialisation primaire et qu'il y ait une socialisation secondaire pour la population adulte
- Sur le plan économique : promouvoir les activités économiques de la femme, car elle leur rendra responsable et autonome et cela profitera au ménage.
- Sur le plan politique et juridique : édicter des lois et des politiques permettant l'épanouissement de la femme.

Ainsi donc, agir de cette manière nous permettrait d'espérer à vivre cette réalité et ses divers avantages dans la République Démocratique du Congo, en général et dans le Kasai Occidental, en particulier.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1. Ouvrages

- Amazou, Esse., *L'impact de culture occidentale sur les cultures africaines*, Paris, l'Harmattan, 2009.
- Atibak, aine., *Partenariat et parité homme-femme dans la modernité d'aujourd'hui*, Paris, éd. l'Harmattan, 2007.
- Berle colguitkarine, et alii., *Les langages du genre sémiotique et communication*, n 177, italie, 2013.
- Ciubin, Eliann., *Chœur de l'histoire des femmes*, éd. de l'Université de Bruxelles, 2007.
- Guy, R., *Introduction à la sociologie générale, le changement social*, Paris, éd. H.n.H, 1968.
- Kapalay, Mutanga R., *Fondements et problèmes sociologiques de la parité homme femme en R.D.C Congo*, Kinshasa, éd PUK, 2015.
- Lukusa, Ngindu ., *Le Mariage et ses indications chez les Luluwa*, Paris, l'harmattan, 2009.
- Marylene, L., *Genre, Violences et espèces publics*, éd. Presse de la fondation nationale des sciences politiques.
- Muchielli, R., *Le questionnaire dans l'enquête psychosociale*, Paris Eps, 1971.
- M, Guidere., *Méthodologie de la recherche : Guide du jeune chercheur en lettres, langues, sciences humaines et sociales, maîtrise Dea, master, doctorat*, Paris, éd. Eclipses, 2004.
- Onu Femmes., *femmes de Congo-Kinshasa : défis, acquis et visibilité de genre*, Paris, l'harmattan, 2009.
- Onu femmes, *histoire des femmes congolaises*, 2014.
- Peroux, Nicole., *Rien sans elle : de la parité en polémique*, France, éd libraire Lattante, 2009.
- Pinto, R., et Grawitz., *Méthode des sciences sociales*, Paris, éd. Dalloz, 1991.
- Shomba Kinyamba S., *Méthodologie et épistémologie de la recherche scientifique*, Presse de l'Université de Kinshasa, 2014.
- Shomba Kinyamba S., *Mutation du secteur informel en économie sociale*, Kinshasa éd. MES, 2014.

- Wallach Joan, *L'universel et la différence des sexes*, éd. Aliten Michel, 2005

## **2. Thèses de doctorat**

Shomba Kinyamba S., *Changement des comportements sexuels féminins chez les luba Lubilanji*, Thèse de doctorat en sociologie, FSSAP, Lubumbashi, 1981.

Inswan, B., *Le dilemme de la promotion socio-économique de la femme dans les ménages de Kinshasa*, Thèse de doctorat en sociologie, FSSAP, Unikin, 2016-2017.

## **3. Articles de revues**

Sekimonio, De l'effectivité de la parité en R.D.C in *MES*, Kinshasa, 2005

Verhaegen, B., Pour une approche dialectique de leurs relations, in *Analyses sociales*, volume 1, numéro 2, mars-avril, Lask, 1984.

## **4. Mémoires et notes de cours**

Ifuka, s., *La contribution des femmes vivant avec handicap à la vie sociale, mémoire en sociologie*, FSSAP, UnIKin, 2016-2017.

KINKELA, Nsabi., *Initiation à la recherche scientifique*, G1 sociologie, FSSAP, UniKin, 2013-2014 (inédits)

## **5. Autres documents**

Code de la famille, loi n 87-010 du 1<sup>er</sup> août 1987 telle que modifiée par la loi n 16/008 du 15 juillet 2016

Dictionnaire de sociologie, éd. Armand Colin, Paris, Jenie éd. 2004.

Lexique de sociologie, Paris, éd. Dalloz, 2005



## **ANNEXE**

## TABLE DES MATIERES

<b>EPIGRAPHE .....</b>	<b>I</b>
<b>DEDICACE .....</b>	<b>II</b>
<b>AVANT-PROPOS.....</b>	<b>III</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
1. ETAT DE LA QUESTION.....	1
2. PROBLEMATIQUE.....	7
3. HYPOTHESE .....	10
4. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE .....	11
4.1. ANALYSE ET INTERPRETATION .....	11
4.2. TECHNIQUES DE PRODUCTION DES DONNEES.....	13
5. CHOIX ET INTERET DU SUJET .....	14
6. DELIMITATION SPATIO-TEMPORELLE .....	15
7. DIFFICULTES RENCONTREES.....	15
8. SUBDIVISION DU TRAVAIL .....	16
<b>CHAPITRE I.....</b>	<b>17</b>
<b>DE LA TERMINOLOGIE ET DU CHAMP D'INVESTIGATION.....</b>	<b>17</b>
INTRODUCTION.....	17
SECTION 1 : DEFINITION DES CONCEPTS.....	17
1.1. PARITE HOMME – FEMME :.....	18
1.2. GENRE .....	19
1.3. CULTURE.....	20
1.4. ACCULTURATION.....	21
1.5. VALEUR.....	22
SECTION 2 : PRESENTATION DU MILIEU D'ETUDE .....	22
2.1. APERÇU HISTORIQUE DE L'UNIVERSITE DE KINSHASA .....	22
2.2. SITUATION GEOGRAPHIQUE .....	24
2.3. MISSIONS DE L'UNIVERSITE DE KINSHASA .....	25
2.4. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'UNIVERSITE DE KINSHASA .....	25
2.5. PERSONNEL ACADEMIQUE, SCIENTIFIQUE, ADMINISTRATIF ET ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DE KINSHASA .....	26
2.6. ORGANIGRAMME DE L'UNIVERSITE DE KINSHASA .....	27
SECTION 3 : LE STATUT ET ROLES SOCIAUX DE LA FEMME ET DE L'HOMME DANS LA SOCIETE TRADITIONNELLE	
LUBA .....	28
<b>CHAPITRE II.....</b>	<b>31</b>

<b>LES DETERINANTS DU CHANGEMENT SOCIAL ET LA PERSISTANCE DE LA CULTURE LUBA VIS-A-VIS DE LA POLITIQUE DE LA PARITE ENTRE L’HOMME ET LA FEMME AU SEIN DES MENAGES DE KINSHASA .....</b>	<b>31</b>
2.1. DEFINITION DU CHANGEMENT SOCIAL ET SES CRITERES .....	31
2.1. FACTEUR DU CHANGEMENT SOCIAL .....	33
2.3. LES CONDITIONS DU CHANGEMENT SOCIAL .....	34
2.4. LES AGENTS DU CHANGEMENT .....	35
<b>CHAPITRE III.....</b>	<b>36</b>
<b>PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES .....</b>	<b>36</b>
SECTION 1 : PROFIL DES INFORMATEURS .....	36
1.1.. POPULATION D’ENQUETE .....	36
311. PROFIL DES INFORMATEURS.....	36
3.1.1. SEXE DES INFORMATEURS.....	36
3.1.3. PROFESSION.....	37
3.1.4. APPARTENANCE RELIGIEUSE.....	37
3.2. DEPOUILLEMENT DES PRINCIPALES DONNEES QUALITATIVES CONCERNANT L’APPLICATION DE LA PARITE DANS L’AIRE SOCIOCULTURELLE LUBA .....	38
SECTION 2 : ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS .....	39
A. PROFIL DES ENQUETES .....	39
A.1. SEXE DES ENQUETES .....	39
A.2. NIVEAU D’INSTRUCTION .....	39
A.3. PROFESSION DES INFORMATEURS .....	40
A.4. APPARTENANCE RELIGIEUSE .....	41
B. THEMES DE RECHERCHE (LES AVIS DE: ELITE-MASSE) .....	42
B.1. COMPREHENSION DE LA PARITE .....	42
B.2. L’AVIS DES INFORMATEURS FACE A CETTE REALITE .....	43
B.3. RESPECT DE L’ABOLITION DE LA LOI PORTANT SUR L’AUTORISATION MARITALE.....	44
B.4. APPORT/PARTICIPATION AU BUDGET DU MENAGE .....	45
B.5. REPARTITION DES TACHES MENAGERES .....	45
B.6. GESTION DE LA VIE EDUCATIVE DES ENFANTS.....	46
B.7. FACTEURS FAVORABLES A SON APPLICATION.....	46
B.8. OBSTACLES A SON APPLICATION.....	47
B.9. LES PERSPECTIVES.....	47
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>48</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>53</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>54</b>